Association des Banques Centrales Africaines

Association of African Central Banks

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)
36ème REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS
(Alger, Algérie, 30 août 2012)

LISTE DE DECISIONS

Le Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a tenu sa 36ème Réunion Ordinaire le 30 août 2012, à l'hôtel Hilton à Alger, en Algérie. Trente et une (31) Banques Centrales membres, la Commission de l'Union Africaine (CUA) ainsi que des Institutions africaines et internationales, ont pris part à la rencontre.

Comme à l'accoutumée, la réunion du Conseil des Gouverneurs a été précédée par un Symposium qui s'est tenu le 29 août 2012 sur le thème « Défis pour les Banques Centrales africaines face à la volatilité des mouvements des capitaux et des cours des matières premières ». Ce Symposium a été officiellement ouvert par Son Excellence, Monsieur Karim Djoudi, Ministre des Finances de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Dans son adresse de circonstance, le Ministre a souligné la pertinence du thème du Symposium dans un contexte caractérisé par un environnement économique incertain. Il a insisté sur le potentiel de l'intégration à soutenir la croissance économique et le développement de la région. Il a exprimé sa confiance en la capacité des Gouverneurs des Banques Centrales à prendre des mesures appropriées en vue de relever les énormes défis liés à la volatilité des prix des matières premières et des flux de capitaux.

Lors de sa réunion, le Conseil des Gouverneurs a passé en revue les points inscrits à son ordre du jour. A l'issue de ses délibérations, il a :

1. adopté le rapport sur le Symposium des Gouverneurs, tenu à Lilongwe, au Malawi, le 11 août 2011 ;
2. adopté le rapport de la 35ème réunion du Conseil des Gouverneurs, tenue à Lilongwe, au Malawi, le 12 août 2011 ;

3. pris connaissance des conclusions et décisions de la réunion du Comité Conjoint tenue le 28 août 2012 qui a eu pour axes majeurs l'évolution des travaux de l'étude sur la stratégie de création de la Banque Centrale Africaine et les contraintes budgétaires qui pourraient affecter la poursuite de l'étude au cours du dernier trimestre de l'année 2012. Les Gouverneurs ont entériné les décisions prises par le Comité Conjoint, à savoir :

    - la mise à la disposition de l'ABCA de la version française de l'étude avant le 10 septembre 2012 ;
    - la nécessité de faire circuler l'étude dans tous les Comités Sous-régionaux de l'ABCA, pour observations à communiquer au Groupe d'Etude et au Secrétariat Permanent de l'ABCA avant fin novembre 2012 ;
    - la transmission par le Groupe d'Etude d'une nouvelle version de l'étude tenant compte des observations des Comités Sous-régionaux, avant fin décembre 2012, à l'Association ;
    - l'examen par le Bureau de l'ABCA de la nouvelle version de l'étude lors de sa session de février 2013. Le Président pourrait, avant la réunion ordinaire du Conseil des Gouverneurs, convoquer si nécessaire une autre réunion du Bureau, à l'effet de réexaminer l'étude ;
    - la nécessité de la poursuite des travaux par le Groupe d'Etude. A cet égard, la CUA va réduire le nombre des Experts du Groupe d'Etude résidant à Abuja de 6 à 2, au regard des contraintes budgétaires du dernier trimestre 2012 ;
    - l'examen du document final par le Conseil des Gouverneurs, lors de sa réunion ordinaire de 2013.

4. pris connaissance de l'état d'avancement de la publication du rapport sur la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) en 2010 et du projet de rapport sur la mise en œuvre du PCMA en 2011. A cet égard, le Conseil a encouragé le Comité Sous-régional de l'ABCA pour l'Afrique du Nord à transmettre les informations concernant l'année 2010 avant la fin de la première quinzaine d'octobre 2012. Il s'est, en outre, préoccupé de l'impact des chocs externes sur les performances des Etats par rapport aux critères de convergence en 2011. Il a cependant souligné qu'il n'est pas nécessaire de modifier les critères et a encouragé les pays à poursuivre les efforts afin de renforcer la convergence macroéconomique ;

5. pris note du rapport du Séminaire Continental au titre de l'année 2012 et encouragé la participation de toutes les Banques Centrales membres à ce forum. Le Conseil a aussi exprimé sa gratitude à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour l'organisation de ce Séminaire ;

6. pris acte des termes de référence révisés de la "Communauté des Superviseurs Bancaires Africains" (CSBA) et invité le Secrétariat Permanent de l'ABCA et le Secrétariat de la Finance au Service de l'Afrique (MFW4A) à organiser dans les meilleurs délais possibles la réunion inaugurale de la CSBA ;

7. pris note de la situation des contributions au budget de l'année 2012 et encouragé les membres concernés à s'acquitter de leurs quotes-parts ;

8. félicité la Banque Centrale de Tunisie pour le paiement de ses arriérés. Par ailleurs, le Conseil a reconnu que les arriérés de la Central Bank of Somalia (CBS) étaient dus à la situation particulière de cette Institution. En conséquence, et aussi pour éviter de créer un précédent qui pourrait être préjudiciable à l'équilibre financier de l'ABCA, il a convenu du rééchelonnement des arriérés de la CBS sur une période de six ans ;

9. salué les efforts du Président en vue de l'adhésion de la Bank of Eritrea et de la Central Bank of South Sudan à l'ABCA et a souligné la nécessité de poursuivre ces efforts ;

10. salué le renforcement des relations de l'ABCA avec l'Union Africaine et demandé au Président d'adresser une lettre de remerciements à la Conférence des Ministres des Finances de l'Union Africaine pour avoir accepté l'ABCA en tant que membre à part entière de leur réunion ;

11. pris note du rapport sur le Séminaire de formation des Administrateurs du Site web de l'ABCA et convenu que des ateliers de cette nature soient organisés en cas de nécessité. Le Conseil a également remercié la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'organisation de ce Séminaire ;

12. adopté les Statuts révisés de l'ABCA sous réserve de la prise en compte de la reformulation des paragraphes ci-dessous, comme suit :

    - Article 5 paragraphe 8 : « L'adhésion à une Sous-région ainsi que le changement de Sous-région relèvent de la souveraineté de chaque pays. » ;
    - Article 7 paragraphe 6: « Les comptes de l'Association sont vérifiés par des Auditeurs externes qui soumettent leur rapport au Bureau et au Conseil des Gouverneurs. Nommés pour un (1) an, les Auditeurs externes sont, le cas échéant, reconduits sur une période n'excédant pas trois (3) ans. » ;
    - Article 12 paragraphe 1 : « Les présents Statuts entrent en vigueur à compter de la date de signature par au moins cinquante pour cent des membres. » ;

13. adopté le rapport des auditeurs externes sur les comptes financiers de l'ABCA au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;

14. décidé d'engager la firme Mazars en vue de la vérification des comptes de l'ABCA pour les exercices de 2012 à 2014. Le Conseil a, par ailleurs, convenu que pour les futurs appels d'offres, le Secrétariat Permanent ouvre les offres reçues en présence de la BCEAO, en vue d'arrêter une liste restreinte à soumettre au Bureau ;

15. convenu pour l'année 2013, que le thème du Symposium des Gouverneurs soit « Inclusion financière en Africaine : défis que posent les innovations financières à la politique monétaire et à la stabilité du système financier » et que celui du Séminaire Continental s'intitule « Le rôle des banques centrales dans la promotion de la croissance économique durable en Afrique » ;

16. adopté le programme de travail et le Budget de l'ABCA au titre de l'exercice 2013. La contribution attendue de chaque Banque Centrale pour l'exercice 2013 s'élève à $US 5 561. Par ailleurs, le Conseil a noté la nécessité pour le Secrétariat Permanent de présenter, toutes les fois qu'il est envisagé qu'il prenne part à une nouvelle réunion dans le cadre africain, de présenter au Bureau, une note afin d'en expliquer les motivations. A cet égard, il a instruit le Secrétariat Permanent de soumettre au Bureau lors de sa prochaine réunion une note conceptuelle sur les participations nouvelles qui n'étaient pas programmées l'exercice précédent. Il s'est aussi félicité du soutien financier et matériel constant de la BCEAO ;

17. décidé, en application du principe de rotation en vigueur, que la 37ème Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA et le Symposium des Gouverneurs se tiennent en août 2013 dans une Banque Centrale de la Sous-région de l'Afrique de l'Est, en l'occurrence, la Bank of Mauritius. La date de cette réunion sera déterminée lors de la session du Bureau de février 2013 ;

18. élu Monsieur Mohammed Laksaci, Gouverneur de la Banque d'Algérie et Monsieur Rhundeersing Bheneeck, Gouverneur de la Bank of Mauritius, en qualité de Président et de Vice-Président de l'ABCA pour l'exercice 2012-2013. Le Conseil a également procédé à l'élection des membres du Bureau, à savoir :

    - Gouverneur de la Central Bank of Sudan, représentant du Comité Sous-régional pour l'Afrique du Nord ;
    - Gouverneur de la Bank of Tanzania, représentant le Comité Sous-régional pour l'Afrique de l'Est ;
    - Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, représentant le Comité Sous-régional pour l'Afrique Centrale ;
    - Gouverneur de la Central Bank of Nigeria, représentant le Comité Sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest.

19. Le Comité Sous-régional pour l'Afrique Australe communiquera ultérieurement au Président de l'ABCA, le nom de son représentant.

Au nom de tous les Gouverneurs et délégués présents, Monsieur Sid'Ahmed RAISS, Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, et Monsieur Lucas Abaga NCHAMA, Gouverneur de la BEAC, ont exprimé leur gratitude et leurs vifs remerciements au Président de la République, au Gouvernement et au peuple de la République Algérienne, Démocratique et Populaire, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé ainsi que pour les excellentes dispositions prises qui ont permis le bon déroulement des travaux.

Fait à Alger, le 30 août 2012

M. Mohammed Laksaci
Gouverneur de la Banque d'Algérie
Président de l'ABCA